

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/la-conference-des-eveques-de-france-a-perdu-une-part-de-sa-credibilite-chez-de>

La conférence des évêques de France a perdu une part de sa crédibilité chez de nombreux catholiques



- C

des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -
Date de mise en ligne : dimanche 7 juin 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

La conférence des évêques a perdu une part de sa crédibilité chez de nombreux catholiques

« Jean-Marie Guénois est revenu, pour les lecteurs du Figaro, sur la décision du Conseil d'État, le 18 mai 2020, qui a contraint le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, à autoriser synagogues, églises, temples et mosquées à accueillir des fidèles dès le samedi 23 mai. Voici, selon lui, les leçons de cette affaire :

" Que rien, honnêtement, ne se serait produit sans la ténacité de onze associations catholiques traditionalistes et d'un parti politique, le parti chrétien démocrate. Individuellement ils ont déposé des requêtes au Conseil d'État, payés des avocats pour les défendre. La conférence des évêques dans son ensemble - pourtant parfaitement informée de la possibilité du succès d'un recours - n'a pas osé affronter juridiquement le gouvernement sur un terrain pourtant hautement légitime, la liberté de culte. Sujet sans risque polémique puisqu'il s'agissait d'un droit fondamental.

" Que l'état de droit existe. Il a fonctionné. Face à un sujet politiquement difficile, sur un sujet sensible impliquant la santé publique et la laïcité, le juge du Conseil d'État a tranché en toute impartialité, sur un raisonnement imparable, fondé sur le droit de culte. Il a rappelé que ce droit ne concerne pas seulement le droit de croire ou de ne pas croire, mais qu'il comprend la liberté de se rendre au lieu de culte et celle d'y célébrer la foi. Soit trois dimensions intrinsèquement liées. Précisant, au passage, à l'actuel ministre de l'Intérieur que la liberté de culte ne se réduit pas à la liberté de se rassembler. Le culte est d'une autre nature. Moyennant quoi la décision de cette haute juridiction d'État a contraint un gouvernement à réécrire un décret politiquement et socialement très important puisqu'il portait sur les conditions du premier déconfinement.

" Que la conférence des évêques a perdu une part de sa crédibilité chez de nombreux catholiques. Certains pensent qu'elle a vraiment bien fait de ne pas se confronter juridiquement avec le gouvernement car là n'était pas son rôle. Mais beaucoup considèrent - surtout depuis la mise en oeuvre si spectaculaire de la décision du Conseil d'État - qu'elle a manqué de courage en ne prenant pas suffisamment la défense des simples fidèles dont les évêques sont pourtant les pasteurs quant à un droit religieux prévu par la Constitution. Ce n'était pas du corporatisme ! Quelques évêques ont élevé la voix mais le poids collectif épiscopal les a mis en sourdine. L'Église institution n'a donc pas été vraiment à la hauteur de l'enjeu. Mgr Dominique Lebrun nous a expliqué très honnêtement le « dilemme » des évêques dans cette affaire. Il compte parmi les évêques qui ont été les plus fermes. Enfin, inutile de commenter la récupération par la conférence des évêques, du résultat juridique quand il a été obtenu par des gens qu'elle reconnaît si peu. Il se serait agi d'une stratégie « parallèle » quasi concertée avec les groupuscules traditionalistes ! Soit un « résultat heureux » : c'est beau mais faux.

" Que la Conférence des Responsables de Cultes en France (CRCF) est désormais l'interlocuteur autorisé et écouté de l'État. L'Église catholique, pourtant la plus puissante, y compris sur le plan historique et culturel -

avant que l'islam ne la dépasse - se trouve désormais réduite à une religion parmi d'autres dans cette instance fondée en 2010. Dans cette affaire, l'Église a voulu négocier directement en écrivant au premier ministre mais elle n'a rien obtenu. Mais c'est le vendredi 22 mai, lors d'une visioconférence entre le ministre de l'Intérieur et les responsables de cultes que les choses se sont nouées. Autrement dit, le gouvernement a un seul interlocuteur de poids : les « religions » dans une stricte égalité de traitement. On savait que l'Église catholique avait perdu une certaine préséance en France dans le débat public mais cette semaine de l'Ascension marque indéniablement un palier de descente. »

Site source :

[Riposte catholique](#)

La Conférence des responsables de culte en France (CRCF)

La Charte de Partenariat

« La Conférence des responsables de culte en France (CRCF) réunit des représentants des principales religions ou confessions en France : Bouddhistes, Catholiques, Juifs, Musulmans, Orthodoxes, Protestants. --- Buts : Le but essentiel de cette conférence est l'approfondissement de la connaissance mutuelle entre responsables religieux, pour mieux assumer leur commune vocation de témoins de la transcendance dans la République laïque. Le but second est de participer, au même titre que d'autres instances, aux débats sur la construction du vivre ensemble dans notre pays, grâce à la confiance mutuelle acquise, dans leur unité et leurs diversités. --- Fonctionnement : Chaque religion délègue son responsable représentatif. Celui-ci est accompagné par une ou deux personnes. Ces personnes peuvent changer si besoin est, mais une continuité de représentation est souhaitée pour permettre l'établissement de liens solides. --- Réunions - Décisions - Statut juridique : Les réunions ont lieu à tour de rôle au siège (social) de chaque religion, qui préside alors la réunion. Les décisions sont prises par consensus. La CRCF est selon le droit une association de fait, ce qui ne présage en rien de son évolution. --- Actions : L'objectif de la CRCF n'est pas la médiatisation des religions et de leurs positions, mais elle ne s'interdit pas de produire des textes de réflexions, d'organiser colloques et conférences de presse, dans la mesure où ils contribuent aux buts poursuivis par la CRCF.

Source :

[la CRCF](#)